

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 51 (1943)  
**Heft:** 3

**Artikel:** Le Pays de Vaud à la veille et au moment des guerres de Bourgogne, d'après les comptes de Nyon  
**Autor:** Rapp, Georges  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-39805>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

paraît par livraison de 48 ou  
64 pages tous les 3 mois

---

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**

Fr. 8.— par an franco pour toute la Suisse

Fr. 10.— par an pour les autres pays de l'Union postale

Pour les membres de la Société vaudoise  
d'histoire et d'archéologie, les 8 francs  
comprennent la cotisation annuelle

Prix d'une livraison séparée fr. 2.50

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Eug. MOTTAZ, prof.,  
chemin de Montolivet, 28, Lausanne.

---

**SOMMAIRE :** Le Pays de Vaud à la veille et au moment des guerres de Bourgogne, d'après les comptes de Nyon, par GEORGES RAPP. — La fibule talismanique de Pramey, par W. DEONNA (avec illustration). — Anciens greniers à blé, par E. GAVILLET (avec illustration). — A propos du rétablissement de la censure en 1803, par H. PERROCHON. — Glanures militaires, par PAUL HENCHOZ. — Société vaudoise d'Histoire et d'Archéologie. — Chronique. — Bibliographie.

---

## Le Pays de Vaud à la veille et au moment des guerres de Bourgogne,

*d'après les comptes de Nyon*

---

Sous le régime savoyard, la plupart des grands bourgs vaudois qui étaient chefs-lieux de châtellenies possédaient des franchises, généralement calquées sur le modèle de la charte de Moudon. Nyon avait reçu la sienne quand la maison de Savoie la conquit, en 1293, sur ses anciens seigneurs, les Cossonay-Prangins. Comme Morges, Yverdon, Moudon, Romont et Rue, cette bourgade possédait au XV<sup>e</sup> siècle son Conseil Général, qui tenait ses séances dans l'église de Notre-Dame, et un Petit Conseil ou Conseil Etroit, de huit à neuf membres, qui se réunissait tantôt dans une auberge de la ville, tantôt chez l'un des conseillers.

Les attributions de celui-ci étaient à peu près les mêmes que celles de nos municipalités modernes. Deux « syndics et gouverneurs » étaient ses fondés de pouvoir pour l'administration générale et les finances ; c'est eux qui tenaient les comptes. Eux seuls, ils se déplaçaient, négociaient avec les supérieurs hiérarchiques ou les maîtres d'état quand il s'agissait de travaux à effectuer aux bâtiments, aux ponts, aux chemins et aux conduites d'eau. Cependant, ils ne faisaient qu'exécuter en toutes occasions les décisions du Conseil Etroit. Dans le compte de leurs dépenses, ils insistaient toujours sur ce point, non par scrupule de légalité : ils savaient parfaitement que la commission de vérification des comptes refusait de ratifier les dépenses faites sans ordre.

Ces comptes présentent des renseignements intéressants sur les événements contemporains, généralement sous la forme d'explications justifiant les subsides alloués aux députés qui allaient représenter leur ville à l'assemblée des Etats.

Le XV<sup>e</sup> siècle, qui vit s'accélérer la décadence de la monarchie savoyarde jusqu'aux catastrophes du règne de Charles III, apporta au Pays de Vaud des vicissitudes de toutes sortes. Les destins de la maison de Savoie s'assombrirent dès le règne de Louis I<sup>er</sup>, fils d'Amédée VIII et duc dès 1439. A ce prince faible et insouciant qui, disait-on, se consolait plus vite de la perte d'un château que de l'absence d'un joueur de flûte, succédèrent une série de souverains incapables ou mineurs. Louis laissa cinq fils. Yolande de France, sa belle-fille, femme d'Amédée IX, qui mourut épileptique en 1472, eut, comme régente, beaucoup à souffrir des ambitions brouillonnes des princes apanagés, ses beaux-frères. Dès la mort du duc Louis, deux factions rivales déchirèrent la Savoie et y semèrent la guerre civile : le parti français, appuyé par Berne, dont les chefs étaient Philippe, comte de Bresse, et Janus, comte de Genevois, et le parti bourguignon inféodé à Charles le Téméraire, et que dirigeaient Jean-Louis, évêque de Genève, et Jaques, comte de Romont.

Le comte Jaques, de beaucoup le plus capable des princes savoyards, avait lié sa fortune à celle de Charles, qui lui confia

les fonctions importantes de maréchal du duché de Bourgogne. En 1460, il avait reçu de son père en apanage la seigneurie de Romont, avec le titre de comte, et la seigneurie de Vaud, qui comprenait entre Morat et Nyon dix-sept châtelles avec toutes leurs appartenances. Il en devint propriétaire effectif à la mort du duc Louis, qui survint au début de l'année 1468.

Les comptes de Nyon contiennent quelques traces de l'avènement du nouveau maître. Le 2 juin 1468, le gouverneur de Vaud<sup>1</sup>, Antoine d'Avenches, accompagné du seigneur de la Bâtie, du procureur de Vaud, Jean Clopet, licencié en droit, et de tout un cortège, vint prendre possession de la châtelles au nom du comte Jaques. Ils restèrent un jour et demi à conférer au château avec les notables de la contrée, et fixèrent la part de Nyon au subside que les communes avaient accordé au nouveau prince pour son avènement. Leur réception coûta à la ville 11 florins.

Vingt-trois jours plus tard, le samedi 27 juin, le bruit se répandit que le comte de Romont lui-même allait traverser la ville. Un gros aubergiste de la commune, Aymonet Evrard, se rendit à Genève pour le vérifier et, le même jour, cette nouvelle fut confirmée par deux personnages importants, Georges de la Molière, seigneur de Font (près d'Estavayer), et le licencié en droit Pierre de Bionnens, qui revenaient de Genève où ils avaient vu le prince. Le mardi suivant, une foule de Nyonnais se portèrent au devant de leur maître pour lui souhaiter la bienvenue. Trois cymbaliers et un cortège d'enfants, qui agitaient des drapeaux de papier peints à ses armes, l'escortèrent pendant quelque temps. Il ne s'arrêta pas. Le même jour il devait présider pour la première fois l'assemblée des États réunie à Lausanne.

Il demanda aux députés des soldats. Les États les accordèrent de bonne grâce et autorisèrent même le comte, contrairement aux

---

<sup>1</sup> Ce fonctionnaire était en principe chargé de l'administration civile pendant l'absence du comte ; le « lieutenant d'armes » avait le commandement militaire. Les pouvoirs du bailli de Vaud n'étaient plus que judiciaires. Ch. GILLIARD : *Moudon sous le régime savoyard*, p. 320.

franchises du pays, à les utiliser au service du duc en dehors des trois évêchés romands, mais à ses propres frais. Nyon offrit huit fantassins, qui faillirent partir à la fin de l'année.

C'était un épisode de la longue lutte soutenue depuis longtemps par la Savoie contre Milan et le Montferrat. Le nouveau marquis de Montferrat, Guillaume, qui venait de succéder à son père, refusait d'exécuter un traité désavantageux signé par celui-ci avec la Savoie en 1454<sup>1</sup>. Menacé par les troupes du lieutenant général de Savoie, Philippe de Bresse, il appela à son secours le vieil adversaire de ses agresseurs, Galeas Sforza, duc de Milan. La guerre menaçait de s'étendre à tout le nord de l'Italie, quand Louis XI imposa sa médiation. Le 14 novembre, la paix fut signée à Agan.

Ces événements trouvent un lointain écho dans les comptes de Nyon. Le 22 octobre, les députés des bonnes villes furent convoqués à Rolle, où des contingents leur furent demandés pour un service d'un mois en Italie. Le maréchal de Savoie, qui disposait des forces de la baronnie vaudoise, exigea une réponse pour le 27. Au jour dit, les députés apportaient le consentement de leurs conseils, et Nyon, pour sa part, mit huit soldats à la disposition du prince. Ces hommes reçurent aussitôt leurs armes, un hoqueton de drap vert et de lourds souliers ferrés pour traverser les monts.

Le 23 novembre, ils étaient réunis à l'auberge, prêts à partir, quand un contre-ordre les retint à leurs foyers. Les conseillers leur firent déposer leurs armes en lieu sûr, mais on leur laissa leur costume, « parce qu'ils avaient bien servi la ville et le seigneur ». Ils restaient cependant de piquet. Peu après, N. Richard de Pougny<sup>2</sup>, qui, entre temps, avait été nommé lieutenant du bailli de Vaud, arrivait de Moudon. Il fut reçu par une députation de dix bourgeois qui, sur sa demande, allèrent licencier les soldats. Il leur assura qu'on avait fait de même à Moudon. On attendait en effet la paix. Elle venait

---

<sup>1</sup> S. GUICHENON : *Histoire généalogique de la maison de Savoie*, t. I, p. 125.

<sup>2</sup> Voyez note 1, p. 119.

d'être conclue avec le duc de Milan, mais pas encore avec le marquis de Montferrat.

D'autres soldats avaient été mobilisés dans le Pays de Vaud au milieu d'août déjà : sans doute les contingents des seigneurs vassaux, plus empressés au service du prince que les bourgeois des bonnes villes. Le compte de Nyon a conservé le souvenir des hommes d'Amédée de Gingins, seigneur de Belmont sur Yverdon. A leur passage à Nyon, ils se conduisirent fort mal. Le 7 août, les syndics se rendaient à Genève pour tenter de leur faire restituer des meules de fromage qu'ils venaient de voler à la fruitière communale. Mais la présence du seigneur de Divonne, frère d'Amédée de Gingins, dans l'hôtel du comte, empêcha nos magistrats de présenter leur requête. Ils durent regagner leur ville de nuit, en bateau, par crainte des soldats détrousseurs qui couraient les chemins. Le 21 décembre de la même année, les Nyonnais attendaient encore la restitution de leur bien. Ce jour-là, deux deniers furent payés à l'aubergiste Jean de Gollion pour le déjeuner du vice-châtelain, de l'huissier et des deux syndics assemblés pour écrire au seigneur de Divonne une lettre au sujet de l'affaire qui traînait toujours. Mais le compte de Nyon ne nous dit pas comment finit l'incident.

\* \* \*

Les comptes des années suivantes ont disparu jusqu'à l'année 1473 y compris. Cinq ans ont passé. Pendant ce temps, les événements ont marché.

A Berne, le parti français triomphe, et la tension entre la Bourgogne et les Suisses est devenue extrême. La Savoie, affaiblie par les dissensions de ses princes, va être entraînée malgré elle dans la guerre qui menace : ses provinces sont devenues une proie tentante pour l'appétit de voisins en mal d'expansion.

Jaques de Romont était l'un des conseillers les plus influents de la politique bourguignonne, et ses officiers étaient fort bien placés pour comprendre ce qui se tramait autour d'eux. Est-ce

un signe d'inquiétude? Au début de l'année 1474, le gouverneur de Vaud, qui se trouvait sans doute en tournée d'inspection, vint examiner les fortifications de Nyon et commanda diverses réparations. En conséquence, le 15 avril, les deux syndics et quatre conseillers se réunirent dans une auberge pour procéder à la répartition de l'impôt communal (ou « giète »), destiné à couvrir les frais. Un mois après — le temps sans doute de réunir l'argent — on commençait à charrier les matériaux : chaux de Longirod, pierre de Massie<sup>1</sup>, sable du lac, poutres et planches tirées de la forêt communale de Bois-Bougy. Les travaux proprement dits commencèrent assez tard. Le 20 juillet encore, le syndic Aymonet Evrard allait à Morges se plaindre du châtelain : pour hâter les réparations, cet officier du comte avait fait saisir des gages dans les forêts communales. Le gouverneur accorda un sursis qui fut utilisé au mieux. Le 26 août, quatre conseillers et trois maçons mesurèrent ensemble le travail fait. Il s'agissait de la partie de la muraille où était la poterne ; elle défendait l'accès entre le château et l'actuelle maison Combaz-Comte, qui dresse ses hautes murailles grises immédiatement au sud-ouest de la forteresse. Il avait fallu la reconstruire en entier. Vers le même temps, on décida d'abattre la Tour Saint-Martin. Cette partie des fortifications menaçait de s'écrouler et de « faire du scandale », dit le compte. Le 27 octobre, les syndics consacraient 4 florins 8 sous à la fourniture de 64 quartiers de pierre, nécessaires à la construction, sur l'emplacement de la tour, d'un « moineau », sorte de petite redoute, basse et crénelée, qui devait permettre de battre le flanc des assaillants. Le 10 novembre enfin, le forgeron de la ville posait encore des gonds de fer à la même porte de Saint-Martin. Au début de 1475, d'ailleurs, les réparations en cet endroit n'étaient pas encore terminées.

Cinq mois pour quelques travaux de maçonnerie, c'est beaucoup de temps. Encore avait-il fallu appeler l'huissier

---

<sup>1</sup> Ancienne carrière au nord-est du hameau de Promenthoux et à l'est de Prangins.

pour secouer l'inertie des Nyonnais. Inertie ou mauvaise volonté?

Plutôt mauvaise volonté. Le nouveau régime semble avoir beaucoup exigé des sujets ces dernières années. La répugnance naturelle des contribuables à payer leurs impôts s'est accrue et les protestations haussent d'un ton. Nous voyons, par exemple, la ville payer un florin au secrétaire du comte de Romont pour la rédaction d'une lettre attirant l'attention de ce prince sur « le poids des dettes que le mandement doit supporter, tant dettes passées qu'impôts annuels et autres subsides ». La moitié du giète voté pour les fortifications n'est pas rentrée et les gentilshommes du ressort déclarent qu'ils ne paieront rien. Le compte les cite tous : Amédée de Châtillon, son frère Pierre et son fils Hugues, N. Perret Jalliet, de Givrins, Jean, Jeanne et Marguerite, enfants de N. Pierre de Crassier, N. Jean de Dully, N. Amédée de la Fléchère, N. Michel Monthion et N. Georges Johannod — ces deux derniers conseillers de Genève — N. Louis d'Usier, N. Richard de Pougny, Dom Louis Botollier<sup>1</sup>. D'autres contribuables découvrent brusquement qu'ils sont nobles : de notables bourgeois comme les Evrard, enrichis par l'hôtellerie et le notariat, titulaires de charges

---

<sup>1</sup> Sur ces personnages, nous ne savons que peu de choses. Il se peut que les nobles de Crassier descendent des « milites » de Crassier, qui paraissent pour la première fois en 1145. Cf. mon étude sur la seigneurie de Prangins, p. 39. De même, les nobles de Dully, signalés pour la première fois la même année. *Ibid.* Les La Fléchère étaient d'une famille de « milites » de Haute-Savoie, qui apparaît au début du XIV<sup>e</sup> siècle. Amédée, sr. de La Fléchère et de Collonges, possédait aussi des biens dans le pays de Gex et à Nyon. Son petit-fils, Philibert, fonda la branche de Nyon, actuellement éteinte, et qui occupa une grande place dans cette ville jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle. *Op. cit.*, p. 110. — Richard de Pougny descendait des anciens mayors de Crans. Il était propriétaire dans l'évêché de Genève et à Nyon. Ses descendants émigrèrent au début du XVI<sup>e</sup> siècle à Fribourg, puis en Savoie, où la famille se perpétua sous le nom de Guillet, comte de Monthoux, éteinte en 1875. Armorial de Foras, notice Guillet. — N. Michel Monthion, coseigneur de Besinge, fut premier syndic de Genève ; c'était l'un des chefs du parti savoyard de sa ville. GALIFFE : *Notices généalogiques*, t. III, p. 332. — Dom Louis Botollier appartenait à une famille de petite noblesse originaire du Faucigny, dont une autre branche, fixée en Savoie, possédait des droits à Savioz et à Sallenches. La branche de Nyon était nombreuse ; le frère de Dom Louis devait, pour vivre, exercer la profession de notaire : preuve, parmi beaucoup d'autres, que l'obligation de gagner sa vie ne faisait pas déchoir. Cf. *Compte de Nyon de 1454*.

officielles sous le nouveau régime<sup>1</sup> — assez favorables, semble-t-il, aux ambitions indigènes — pénètrent doucement dans les rangs de la petite noblesse. En 1475, le bourgeois Etienne d'Aubonne<sup>2</sup> arborera à son tour le prédicat. Quatre d'entre les gentilshommes virent leurs prétentions repoussées par la commission de vérification des comptes : sans doute parce qu'ils étaient propriétaires d'une maison en ville<sup>3</sup>. L'année suivante, d'ailleurs, les malheurs de la guerre supprimèrent tous les privilèges : pour sauver leur ville et leurs biens, les gentilshommes de la contrée durent mettre à la disposition de la communauté non seulement leur sang, mais leur argent.

Le mécontentement des contribuables était sans doute une conséquence de l'éloignement continu du comte de Romont, occupé en Bourgogne ou dans les Flandres par le service du duc Charles ; en son absence, ses fonctionnaires faisaient du zèle pour obtenir les sacrifices réclamés aux sujets. Ils avaient parfois la main lourde. Ainsi, le 13 mai de cette même année 1474, le syndic Aymonet Evrard dut se rendre à Morges auprès du gouverneur de Vaud pour plaider en faveur des habitants pauvres de Nyon, que le châtelain voulait obliger de se procurer un habit rouge et des armes à leurs frais ; il obtint gain de cause. Deux mois plus tard, il devait faire lever les saisies ordonnées pour les fortifications et, le 20 août, le Gouverneur et le Président de Vaud le voyaient reparâître devant eux, porteur d'une nouvelle plainte contre le châtelain « qui avait fait beaucoup de choses indues et beaucoup de dommages aux hommes et habitants de la châtellenie ». Une enquête aux frais de la ville fut décidée. Cinq jours après, le procureur de Vaud et son clerc étaient à Nyon. Ils interrogèrent des témoins pendant deux

---

<sup>1</sup> N. Jacob Evrard était receveur des péages. *M.D.R.*, t. VIII, p. 485.

<sup>2</sup> Ancêtre présumé des Aubonne qui ont essaimé à Morges et ont possédé les seigneuries de Lussery et de Préverenges. Cette famille s'éteignit au début du XIX<sup>e</sup> siècle après avoir donné plusieurs officiers au service de France. *Répertoire des familles qualifiées*.

<sup>3</sup> Cf. Le procès soutenu par N. Peret Jalliet contre la ville de Nyon de 1463 à 1466. GRENUS : *Documents relatifs à l'histoire du Pays de Vaud de 1293 à 1750*, p. 93-95.

jours, mais le compte ne dit pas à qui leur rapport donna raison. Au même moment, les députés d'Yverdon se plaignaient aussi de leur châtelain à l'assemblée des Etats. Leurs collègues les en félicitèrent, nous apprenant notre compte, et ils décidèrent qu'à l'avenir on agirait toujours de cette façon.

Ainsi, les absences continuelles du comte de Romont ne fortifiaient guère sa popularité dans les bourgs du Pays de Vaud. Et elles inquiétaient les Bernois, chez qui le parti hostile à la Bourgogne gagnait tous les jours du terrain. Dès le printemps, ceux-ci cherchent des querelles aux Vaudois, multiplient les doléances. Le 20 mars déjà, ils étaient intervenus au sujet du péage de Seyssel (en Pays de Gex), où leurs intérêts, disaient-ils, étaient lésés. « Ils se recommandèrent à la grâce de notre illustre seigneur le comte de Romont et de tout le Pays de Vaud et demandèrent si les Etats étaient disposés à ratifier les promesses que leur avait faites le seigneur Gérard de Bruel<sup>1</sup> : à savoir que le Pays de Vaud était en leur faveur et non contre eux et qu'on allait faire supprimer le péage de Seyssel nouvellement établi. » La réponse des Etats fut prudente : ils ne pouvaient rien promettre, dirent les députés, qui ne fût autorisé par le comte ; néanmoins le pays continuerait à vivre en bonne intelligence avec ses voisins comme par le passé, et volontiers on allait requérir les péagers de Seyssel de négocier en toute amitié avec les magistrats bernois.

Un mois après, le 22 mai, les Etats réunis à Morat voyaient arriver une ambassade accréditée par Berne et Fribourg. Il s'agissait cette fois-ci d'une immixtion très nette des deux villes dans les affaires de l'évêché de Lausanne. Depuis la mort de l'évêque Jean Michel, survenue en 1468<sup>2</sup>, cet Etat était tombé au rang d'un protectorat savoyard, ce qui excitait la jalousie bernoise. Pour faire échec à la Régente, qui intriguait à Lausanne pour faire élire Jean François de Savoie en dépit de l'opposition pontificale, le gouvernement bernois soutint le parti du

---

<sup>1</sup> Il était maître d'hôtel du comte de Romont. *M.D.R.*, t. VIII, p. 133, note 1.

<sup>2</sup> E. MOTTAZ : *Dictionnaire historique du canton de Vaud*, t. II, p. 71.

pape et manœuvra pour établir une manière de condominium, comme il ressort clairement de notre compte. « Là fut exposé par le seigneur Borcard<sup>1</sup> de Berne, qui voulait devenir administrateur de l'évêché : Primo qu'il s'étonnait de ce que notre illustre seigneur et tout le Pays s'opposaient à sa nomination en dépit du mandat du Saint-Siège ; qu'il se recommandait à notre seigneur le comte et à tout le Pays, les suppliant de bien vouloir l'accepter et promettant d'agir et de gouverner de façon que le sus-dit notre seigneur le comte et tout le Pays lui en sauront gré... » Neuf jours après, les États lui firent savoir qu'ils acceptaient sa nomination, à condition que son lieutenant fût choisi dans le Pays de Vaud et que les places et châteaux épiscopaux resteraient confiés à la garde du comte.

Au cours de l'été, la situation alla s'aggravant. On sait qu'en octobre, les Suisses ouvrirent les hostilités contre le duc Charles. Le 9 novembre, quatre jours avant la bataille d'Héricourt, les députés bernois déclarèrent à l'assemblée des États, réunie à Lausanne, que le « seigneur de Bourgogne était leur ennemi et que le comte était à son service ». Ils demandaient instamment que ce prince revînt dans ses domaines, et ils formulèrent même quelques plaintes révélatrices de la tension qui s'accroissait entre la Savoie elle-même et les Confédérés. « Beaucoup de Vaudois, dirent-ils, les avaient en haine et les maudissaient » ; ils rapportèrent qu'un habitant de leur canton, voyant une femme du Pays creuser un trou dans la terre, lui en demanda la raison et qu'elle lui répondit : « Pour enterrer les Bernois, s'ils viennent. » Les députés vaudois se montrèrent conciliants ; ils promirent à leurs hôtes qu'à l'avenir on ne les injurierait plus. Pour le comte de Romont, ils ajoutèrent que ses sujets ne pouvaient l'obliger à résider, mais qu'on essayerait de le persuader. Les Bernois, nous apprend encore le compte, exigèrent que des garnisons fussent placées aux passages de Saint-Cergue, Sainte-Croix et dans tous les défilés où les Bourguignons pouvaient les

---

<sup>1</sup> Burcard Stoer, prieur d'Amsoldingen. *M.D.R.* t. VIII, p. 184, note 3, et 2<sup>me</sup> série, p. 74.

prendre à revers. En cas de refus, leur République menaçait de pourvoir elle-même à sa sûreté. Sur ce point encore, on leur céda ; et l'on résolut d'envoyer à Berne une ambassade formée des seigneurs de Viry, de Combremont et du Rosey (près de Rolle)<sup>1</sup>.

Le 21 novembre, ces trois gentilshommes revenaient à Lausanne faire leur rapport. Les Bernois leur avaient répété qu'ils tenaient absolument à la sûreté des défilés du Jura et au retour du comte de Romont. Ils exigeaient de plus qu'on arrêtât au passage tous les mercenaires lombards qui se rendaient au service de Charles.

Parallèlement à ces négociations, influant sur elles, provoqués par elles, une série de coups de main enlevaient à la cour de Savoie les dernières illusions sur les dispositions de Berne. En janvier 1474 déjà, la guerre avait failli éclater à propos d'un incident assez peu connu, semble-t-il. Le bourg de Lugnorre (près de Morat), propriété du comte de Romont, venait d'être occupé par les troupes bernoises. Des fonctionnaires y avaient été nommés au nom du comte de Neuchâtel, combourgeois de Berne. Les Etats de Vaud, réunis à Moudon le 18 janvier, décidèrent, sur la proposition des seigneurs bannerets et des députés ecclésiastiques, d'envoyer des troupes sous les ordres du gouverneur, avec mission de reprendre la place par tous les moyens. Malheureusement, notre compte reste muet sur les suites de cette affaire. Elle est significative néanmoins du sangêne avec lequel procédait maintenant la politique offensive de Berne. Et quelle décadence chez cette souveraine maison de Savoie, autrefois la seule alliée et protectrice de son nouvel agresseur contre les ambitions habsbourgeoises !

Neuf mois plus tard, en septembre, Philippe-Monseigneur et le frère de celui-ci, Janus de Genève, surprirent Annecy à la tête de 150 lances françaises, dans le but d'arracher la régence des mains de la duchesse Yolande. Berne profita de l'occasion

---

<sup>1</sup> Amédée de Viry, baron de Rolle et de Coppet (E. MOTTAZ, *op. cit.*, t. II, p. 533) ; Jaques Cerjat, de Moudon, Sr. de Combremont-le-Petit. (M. REYMOND, *Généalogie de Cerjat*, p. 76) ; Huet d'Allieux, Sr. du Rosey, près de Rolle (E. MOTTAZ, *op. cit.*, p. 558.)

pour se faire livrer la châteltenie de Cerlier, fief d'un Châlon, prince d'Orange, sous la mouvance de la Savoie, et Nicolas de Diesbach lançait un corps franc contre le château de Sainte-Croix<sup>1</sup>. L'attaque fut repoussée et, en novembre, la garnison fut renforcée par un contingent où figuraient six Nyonnais. Là-dessus, les Etats tinrent une réunion le 19 décembre, à Lausanne. La prise de Cerlier était connue et le bruit se répandait, dit notre compte, que les Bernois envoyaient des soldats contre Grandson et d'autres terres du seigneur d'Orange. Le gouverneur de Vaud demanda leur avis aux députés. Il fut proposé et décidé d'envoyer une ambassade à la duchesse et aux princes pour les supplier de veiller à l'intégrité du Pays de Vaud. Cependant, pour éviter toute perte de temps, les seigneurs de Rosey et de Combremont allèrent prier les Fribourgeois d'intercéder pour la paix auprès de leurs alliés de Berne.

Ces nouvelles alarmantes décidèrent enfin Jaques de Romont à accourir dans ses terres. Le 14 janvier 1475, les Etats s'assemblèrent de nouveau à Lausanne devant le prince et son conseil, auxquels s'étaient joints l'évêque de Genève, Jean-Louis de Savoie, et le comte de Baugé. Aucune décision ne fut prise, dit notre compte, car on attendit en vain pendant trois jours l'arrivée de Philippe de Bresse. Où était-il allé ? Accompagné du comte de Gruyère, il s'était rendu officieusement à Berne, pour protester contre la prise toute récente d'Illens et d'Arconciel et tâcher de prévenir une rupture ouverte entre cette ville et la régente<sup>2</sup>. On connaît la suite. Les Bernois présentèrent des demandes exorbitantes. La malheureuse duchesse tenta de les écarter en faisant intervenir le duc de Milan, son allié. Le gouvernement bernois, dominé maintenant par le parti de la guerre, ne voulut rien entendre, Il exigeait des gages. Furieux des attermoiements de la Savoie, il n'allait pas tarder à brusquer les

<sup>1</sup> *M.D.R.*, t. VIII, p. 144.

<sup>2</sup> *M.D.R.*, t. VIII, p. 157. Nyon paya 12 fl. pour les frais de cette ambassade. Cette somme ne fut remise au bailli de Vaud qu'en mars 1475, sous la menace d'une saisie. Les syndics, occupés alors à la collecte du giète, ne purent se rendre à l'assemblée des Etats, réunis à ce moment à Romont, et se firent excuser par le syndic de Morges, Capitan.

choses : au printemps 1475 survinrent, coup sur coup, la prise de Grandson, de Montagny-le-Corboz (près de Grandson), de Champvent et l'incendie d'Orbe.

\* \* \*

Le compte de 1474 solda par un boni de 102 fl. 8 sous 9 deniers (soit environ 5000 fr.). A la veille d'une guerre désastreuse, alors que l'inquiétude était générale, le trésor communal était donc fort bien garni. Par une ironie étrange, la partie du compte de 1475 consacrée aux recettes donne une impression de prospérité encore inégalée. On prévoyait des vendanges splendides, car la corde (ou impôt perçu sur le vin exporté en gros du territoire de la châtelainie) fut affermée pour un prix supérieur de plus du double à celui de l'an précédent. Par les routes qui viennent de Genève, Lausanne et Dijon (par Saint-Cergue), un nombre inusité de fonctionnaires, de courriers et de mercenaires traverse Nyon. Les aubergistes font des affaires d'or, et deux gros bourgeois n'hésitent pas à prendre à ferme la perception du longuel (ou impôt sur la vente du vin au détail) pour 153 fl. ; ils escomptaient donc, si l'on suppose qu'à Nyon était appliqué le barème de Moudon<sup>1</sup>, un débit annuel de 56.000 l. de vin.

Aussi les Nyonnais n'eurent-ils pas de peine à exécuter les ordres du gouverneur et du bailli de Vaud, venus en janvier inspecter les fortifications. Quelques réparations restaient à faire, qui furent rapidement exécutées. Le 14 janvier, des dizeniers, chargés de la direction des travaux et du commandement militaire de leurs quartiers, furent élus pour les portes de Notre-Dame de Saint-Jean et de Saint-Martin. Ils firent renforcer ces portes par des barres de chêne et de fer, et élever à Saint-Jean et à Saint-Martin des « boulevards » avec plus de 200 pierres de taille. Les ponts-levis furent munis de planches neuves et, au-dessous de ceux-ci, à la base des murailles, des archères furent

---

<sup>1</sup> Ch. GILLIARD, *op. cit.*, p. 625, note 6.

percées. Le support de la cloche paroissiale fut remis en état ; il fallait qu'elle fît son office en cas d'alerte.

Depuis longtemps, Nyon vivait en dehors de tout danger grâce à sa position excentrique, et son organisation militaire devait être bien négligée. Cela méritait réforme. L'élection des dizéniers, dont les comptes parlent pour la première fois depuis de nombreuses années, est un indice. Et le 7 janvier, avant même que les derniers travaux de fortifications fussent entrepris, était créée, par le Gouverneur de Vaud, une nouvelle charge militaire qui allait devenir, sous le régime bernois, la plus éminente de nos villes vaudoises : celle de banderet. Nous en ignorons les attributions, mais elle ne devait pas alors comporter de bien grandes responsabilités, car elle fut confiée à un personnage très jeune et de noblesse toute récente, N. Jacob Evrard <sup>1</sup>.

En même temps qu'elle pourvoyait à sa propre défense, la ville concourait aux mesures de protection que le lieutenant général, Antoine d'Avenches <sup>2</sup>, prenait en l'absence du comte Jaques dans les marches de l'est et du nord. Elle envoya un contingent de 30 hommes, commandés par le syndic Jacob Mugnier, tenir garnison à Romont. Un autre contingent de 12 hommes, que le lieutenant du châtelain eut d'ailleurs beaucoup de peine à arracher à leurs foyers, alla au milieu de mars renforcer la garnison de Montagny et, le 12 mai, une nouvelle troupe de 12 hommes, sous le commandement de N. Etienne d'Aubonne, partait de Nyon pour le relever. Peut-être ces hommes furent-ils jetés plus tard dans les places du nord, particulièrement à Estavayer. Nous ne trouvons aucune précision sur le nombre de semaines ou de mois qu'ils passèrent sous les armes. Mais en novembre, l'huissier de la ville, Pierre de Joux, partait aux renseignements. La nouvelle du massacre d'Estavayer, qui avait eu lieu le 17 octobre, commençait à se répandre et l'on savait que des soldats de Nyon y avaient trouvé la mort.

---

<sup>1</sup> Il devait être conseiller et plusieurs fois syndic dans les premières années du siècle suivant.

<sup>2</sup> *M.D.R.*, t. VIII, p. 149.

Nous ignorons si le soldat Antoine Poupet se trouvait parmi eux. Si le sort le voua aux coups des Suisses, il put se vanter, avant de disparaître, d'avoir créé quelques difficultés à ses concitoyens de Nyon. Il avait volé à un Fribourgeois de Montagny un bonnet et 28 « palpes »<sup>1</sup>. La victime alla se plaindre au Conseil de Fribourg, qui transmit ses doléances au gouverneur de Vaud en y ajoutant quelques menaces. Il en résulta plusieurs allées et venues et des négociations dont la ville de Nyon dut payer les frais. Le gouverneur et le président durent se rendre personnellement outre-Sarine, et ils eurent beaucoup de peine à apaiser la colère des Fribourgeois, dit notre compte. Pour leur peine, ils demandèrent d'abord 10 écus de Savoie que le syndic, en marchandant, put rabattre à 14 fl. Mais on dut rendre le bonnet et les palpes.

Les princes savoyards avaient en vain tenté d'écarter de leurs frontières les bandes bernoises. Le 13 avril, dit notre compte, le forgeron Pierre Neyron se rendit sur le cheval du prieur à Romont, où les Etats réunis en hâte devaient donner réponse à la demande de passage des Bernois. A son retour, le député de Nyon accompagna jusqu'à Genève le seigneur Claude d'Estavayer qui allait, au nom du gouverneur, faire son rapport à l'évêque Jean-Louis et au comte de Genève. Cependant, le 26 avril, les Suisses quittaient Neuchâtel et pénétraient dans le Pays de Vaud<sup>2</sup>. La campagne fut rapide et le pillage fructueux. Le 4 mai de cette même année 1475, à la nouvelle que les Bernois évacuaient Orbe, les Etats se réunissaient déjà à Yverdon pour délibérer sur les mesures à prendre, Nous savons d'autre part<sup>3</sup> que le 8 mai, une ambassade savoyarde leur demandait en vain de retirer les grosses garnisons qu'ils laissaient derrière eux.

Si Nyon échappa, grâce à sa position, aux incendies et aux massacres, elle ne put éviter les contributions de guerre. Le mercredi 17 mai, N. Etienne d'Aubonne alla à Romont, avec les

---

<sup>1</sup> Probablement le nom vulgaire d'une pièce de monnaie que nous n'avons pu identifier.

<sup>2</sup> *M.D.R.*, t. VIII, p. 163.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 164.

autres députés des bonnes villes, entendre les communications de Fribourg. On devine assez ce qu'elles pouvaient être. Mis en joie par leur récente expédition, les Suisses désiraient, comme c'était la coutume, monnayer la terreur qu'on avait de leurs armes. Le jeudi, jour de la Saint-Pierre (29 juin), l'officier qui présidait les Etats annonça aux délégués que, « pour éviter des scandales », le pays devait payer aux « Allemands » une contribution de 25.000 fl.

La décision fut remise au samedi 15 juillet. Ce jour-là, on ne put rien faire : plusieurs seigneurs, dit notre compte, n'étaient pas venus et quelques villes déclaraient d'emblée qu'elles ne paieraient rien. Finalement, le 24 août, le syndic Jacob Mugnier se rendit à Moudon avec le recensement des feux de la châtellenie et, cinq jours plus tard, l'impôt était réparti. Le Pays se résignait à donner 8000 fl. et la part de Nyon devait être de 100 fl.

Un mois après, les populations n'avaient pas encore envoyé l'argent. Faut-il voir là un fléchissement passager dans la volonté de guerre des Suisses ? Le 15 septembre, précise notre compte, ceux-ci demandaient en effet aux Etats d'intercéder auprès du duc de Bourgogne pour la paix. Il se peut aussi que le retard fût causé par l'appauvrissement consécutif aux premiers malheurs de la guerre. Quoiqu'il en soit, Nyon ne paya que 60 fl.

\* \* \*

L'invasion d'automne 1475 fut, on le sait, beaucoup plus grave. Elle aboutit à la conquête presque totale du Pays de Vaud, auquel le gouvernement bernois donna un nouveau bailli en la personne du vaudois Humbert de Glâne, seigneur de Cugy, placé lui-même sous les ordres d'un lieutenant-général du Pays romand, le chevalier Rodolphe de Diesbach.

Les Suisses s'étaient avancés jusqu'à Morges, que le comte de Romont avait dû abandonner<sup>1</sup>, rançonnant les habitants, brûlant les châteaux et les villages de la Côte. Apprenant que

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 190.

leur armée s'apprêtait « à pousser plus outre et à venir brûler leur ville », les Genevois leur dépêchèrent une ambassade. Celle-ci représenta aux envahisseurs les pertes que la destruction de la cité épiscopale entraînerait pour les marchands suisses et réussit finalement à écarter l'orage par la promesse d'une énorme rançon de 28.000 écus de Savoie<sup>1</sup>.

Cependant, les Nyonnais s'étaient fort inquiétés et, le 26 octobre, dès qu'ils eurent vent du danger qui les menaçait, ils en tantèrent leurs voisins et leur demandèrent quelles mesures ils comptaient prendre. Au même moment, ils avaient eux-mêmes à payer une rançon de 200 fl. Comme les syndics n'avaient pas cette somme sous la main, Jacob Mugnier dut l'emprunter à un cordonnier genevois, nommé Pierre Delagrance, et payer pour deux mois un intérêt de 24 fl., ce qui fait du 72 %. Si l'on compte ses frais de voyage, ceux des deux bourgeois qui allèrent porter leur caution et 6 fl. payés à un paysan d'Eysin pour la location du cheval qu'il avait prêté au syndic pour « l'amour de la ville », et qui fut volé dans une auberge par des mercenaires, l'emprunt coûta à la ville 43 fl. ou du 133 % !

Ces démarches durèrent trois jours et les Bernois s'impacientaient. Ils « murmuraient », écrivait le syndic de Morges Pierre de la Cuisine dans une lettre à ses collègues de Nyon, par laquelle il les pressait d'envoyer l'argent. Le lendemain, un dimanche, Pierre Mugnier partit pour Morges muni d'un sauf-conduit et escorté de deux hommes de Prangins. La précaution n'était pas inutile. Les routes étaient infestées de pillards et le messager de Pierre de la Cuisine avait été dépouillé de son cheval par un Bernois dans la forêt d'Allaman. Le magistrat nyonnais fut assez heureux pour le lui faire rendre au passage. Mais un cadeau d'un florin et l'intervention du chef fribourgeois Rodolphe de Vuippens furent nécessaires pour amener le voleur à composition.

Pour écarter les Suisses, Jacob Mugnier comptait davantage sur son argent que sur les murailles renforcées de sa ville et la

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 198.

vallance des Nyonnais. Outre les 200 fl. qu'il portait aux Bernois, il s'était muni d'une bourse richement garnie. Ce fut heureux. Par un cadeau de 50 fl. remis au bon moment à leur capitaine, il réussit à faire dévier sur les châteaux de Mont-le-Vieux et Mont-le-Grand une troupe de « 300 guerriers du Franc-Penon<sup>1</sup>, dont certains, dit notre compte, avaient Nyon en haine et disaient que cette ville les trahissait ».

Egoïste jusqu'au bout, il sacrifia encore 8 fl. pour barrer le chemin de la petite Côte<sup>2</sup> à quelques écuyers et soldats qui faisaient bande à part ; et « pro majori cautela » — par surcroît de précaution —, précise notre compte, le rusé magistrat les persuada d'aller rejoindre leurs compagnons occupés à bouter le feu au village de Mont.

La campagne terminée, les troupes des Liges se retirèrent en laissant de grosses garnisons dans les principales places du pays<sup>3</sup> ; elles marquaient par là leur intention de garder les territoires conquis. En même temps, sur l'ordre des « seigneurs de Fribourg », le nouveau bailli Humbert de Glâne invitait les péagers et le lieutenant du châtelain de Nyon à lui envoyer un rapport sur les revenus de la châtellenie. La même enquête fut probablement faite ailleurs.

Jacob Mugnier alla en personne porter à Moudon les renseignements demandés, et, le 11 novembre, il se rendit encore à Fribourg. Ce fut pour prêter les mains au changement provisoire de domination. Les seigneurs vassaux, les députés des couvents et des bonnes villes durent, en levant le bras, jurer serment de fidélité aux nouveaux maîtres du pays : « ce qu'ils firent, parce qu'ils y étaient forcés ».

Ainsi se termine le compte de 1475. Ceux de 1476 et 1477 n'ont malheureusement pas été conservés. Seule, une note ajoutée, je ne sais pourquoi, au dos du folio de 1475, nous apprend ceci : « Un certain jour après la fuite de Morat, Jacob Mugnier,

---

<sup>1</sup> C'est-à-dire des irréguliers ou Enfants Perdus.

<sup>2</sup> La région de la Côte comprise entre Gland et Nyon.

<sup>3</sup> *M.D.R.*, t. VIII, p. 199.

Humbert Biot, secrétaire du baron de Prangins, et Pierre de Nojans, bourgeois de Prangins, allèrent à Genève porter au seigneur de Combremont et au bailli de Lausanne une lettre de sauf-conduit dont ces seigneurs avaient besoin pour se rendre en ambassade à Lausanne ; là se trouvaient « le duc de Lorraine, » les seigneurs de Berne et de Fribourg avec toute leur armée. » Il faut croire que le temps pressait, car les deux messagers partirent le soir même, après souper, à 10 heures.

\* \* \*

Nous n'avons pu trouver aucun autre renseignement sur les remous soulevés dans l'existence de la petite ville de Nyon par les retentissantes passes d'armes qui mirent fin à la carrière du Téméraire, et dont les conséquences politiques furent si graves pour le Pays de Vaud et l'Europe occidentale tout entière. Sans doute, les contributions de guerre, les pillages, les incendies, les massacres laissèrent des traces profondes en terre romande ; dans l'état actuel des recherches, nous ne pouvons que le deviner<sup>1</sup>.

A Nyon, le compte de 1478 nous donne bien l'image d'un bourg appauvri, vivant d'une vie diminuée. Aucun giète n'est levé. Les recettes sont minimales : environ 91 florins. Le longuel n'a jamais rapporté aussi peu : 37 florins<sup>2</sup>. Une épidémie de peste, qui a fait quelques victimes (on donne un bichet de froment au fossoyeur), vient paralyser encore, pour quelque temps, le peu de trafic qui subsiste.

Les mœurs, semble-t-il, sont devenues plus rudes. Le 12 novembre, le Conseil désigna six compagnons pour prêter main-forte, pendant la nuit des foires de la Saint-Martin, aux hommes de guet, institués au début de l'année : on craignait des « scandales » et des actes de brigandage.

<sup>1</sup> Cf. Ch. GILLIARD, *op. cit.*, p. 357.

<sup>2</sup> Contre 138 fl. en 1465, année très bonne, et 153 fl. en 1475, année exceptionnelle. Il faut tenir compte aussi de la diminution du trafic, consécutive à la décadence rapide des foires de Genève, qu'entraîna la création par Louis XI des foires de Lyon.

Peut-on voir ailleurs le léger indice d'un renouveau de foi dû aux malheurs des temps? Le notaire Botollier, qui a copié le compte, a écrit au-dessus de l'habituelle formule d'en-tête :

*Non timeas hominem nec malum te tribulante,  
Sed Dominum metue qui regnat semper ubique*<sup>1</sup>.

Aux Suisses (les « Allemands »), le scribe garde une haine à la fois solide et naïve : ignorant sans doute que le Pays de Vaud devait au roi de France seul de rester, en partie du moins, possession savoyarde, il fait subir une curieuse déformation aux nouvelles que lui transmet le syndic délégué aux Etats de Moudon. Là, cette alternative aurait été proposée aux Suisses : restituer le Pays de Vaud à son légitime seigneur le duc de Savoie ou confirmer ses anciennes franchises. Les Suisses préférèrent rendre leur conquête...

On les craint, d'ailleurs, ces Suisses, autant qu'on les déteste. Le 9 février, les ambassadeurs de la « grande ligue des Allemands », qui allaient à Genève remettre solennellement le Pays de Vaud à son prince, s'arrêtèrent à Nyon chez N. Jacob Evrard pour déjeuner. On se hâta de leur offrir 18 quarterons du meilleur vin qu'on pût trouver dans le mandement.

Le 25 mars<sup>2</sup>, les plénipotentiaires de la régente vinrent à Nyon reprendre possession du pays. Notre compte cite parmi eux l'abbé de Tamié et le Président de Savoie<sup>3</sup>. Nous savons, par ailleurs, qu'après la cérémonie ces hauts personnages, réunis aux députés des villes du pays romand chez Evrard, jurèrent de nouveau au nom du prince le « maintien des libertés, franchises et bonnes coutumes écrites et non écrites du Pays de Vaud et de Nyon en particulier ». Les témoins de ce serment furent les seigneurs

---

<sup>1</sup> Ne crains ni l'homme, ni les tribulations. Mais crains Dieu, qui règne toujours et partout.

<sup>2</sup> F. de Gingins (*M.D.R.*, t. VIII, p. 485), citant Haller, donne la date du 21 février.

<sup>3</sup> Humbert de Chevron-Villette, abbé de Tamié, protonotaire apostolique. Le Président du conseil de Savoie était Antoine Champion. *M.D.R.*, t. VIII, p. 485.

Philibert de Genève, seigneur de Vulliens et son frère Jean, protonotaire apostolique, nobles Jean Champion, sr. de Vaulruz, Georges de Glâne, sr. de Cugy, Pierre de Billens, ancien bailli de Vaud, et Louis Cerjat, de Moudon.

Cinq mois après, le samedi 29 août, succombait, prématurément usée, au château de Montcaprel, celle qui, pendant seize ans, avait résisté avec une virile énergie aux malheurs de sa maison. La mort de la duchesse Yolande fut connue à Nyon le 31 août, à midi. Aussitôt, le Conseil désigna une équipe de neuf hommes qui sonnèrent les cloches jusqu'à la nuit et le lendemain de grand matin jusqu'à midi. Pendant ce temps, les nobles et bourgeois, conduits par le syndic Claude Gautier, s'en allèrent chanter l'hymne des morts dans les trois églises de la ville.

Le 27 septembre, le même Claude Gautier se rendait aux Etats Généraux du duché, réunis à Rumilly pour désigner un régent pendant la minorité du duc Philibert. Des dissensions éclatèrent. On décida de ne rien faire sans l'avis du roi de France, et des ambassadeurs furent désignés, qui partirent aussitôt.

La décadence de la monarchie savoyarde continuait.

Georges RAPP.

---